

ARRETE portant autorisation d'ouverture des débits de boissons pour le marché de Noël médiéval 2023

RIBEAUVILLE, le 17 novembre 2023

VU l'arrêté préfectoral n°2011-150-4 du 30/05/2011 portant règlement de police départementale des débits de boissons ;
VU l'arrêté municipal du 29/01/2016 n° POL 03/2016 portant prolongation de l'heure de fermeture des débits de boissons ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°2011-150-4 du 30 mai 2011 portant règlement de police départementale des débits de boissons ;

Considérant que le marché de Noël médiéval aura lieu samedi 2, dimanche 3, samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023 ;

Le Maire de la Ville de RIBEAUVILLÉ,

ARRETE

Article 1 : Les débits de boissons temporaires et permanents sont autorisés à ouvrir les samedis 2 et 9 décembre 2023 jusqu'à 1 heure du matin et les dimanches 3 et 10 décembre 2023 jusqu'à minuit.

Article 2 : Sont autorisées à ouvrir un débit de boissons temporaire (1^{er} et 3^{ème} groupes), les associations suivantes :

- Pfiffer fêteurs (Président Loic ERMEL), place Gouraud
- Apfelbisser (Président Jean BALTENWECK), place Gouraud
- Den Bleiz (Président Arnaud SCHMITT), place de la 1^{ère} Armée,
- Dionysos (Président Thomas HERRMANN), Place Berckheim,
- Welda Schlouker (Président Jérémy BALTENWECK), place Berckheim,
- Dorf Briader (Président Laurent CHEVALLIER), cour de la médiathèque, rue de l'Instituteur Ortlieb,
- Les Donzelles (Président Robin FLORENCE), cour de la médiathèque, rue de l'Instituteur Ortlieb,
- Delirium Tribu (Président Christophe FRUH), Place de l'Hôtel de Ville,
- D'Lustiga Pfiffer (Président Raoul FLEIG), Place de l'Hôtel de Ville,
- Comité des Fêtes (Présidente Anne-Sophie ZUCCOLIN), Place de l'Hôtel de Ville,
- Ribototem « La Sauce » (Président Francis VOIRIN), Cour du Grand Bailli
- Les Fous du Roi (Présidente Juliette BENTO), 116 Grand'Rue – croisement rue Salpêtre
- Motards des Trois Châteaux (Présidente Joanne KAUFFMANN), Grand'rue face à la place du Bouc,
- Friesen (Président Martin SCHELCHER), Grand'Rue face à la place du Bouc,
- Amicale du personnel Ville de Ribeauvillé (Président David BRUNSTEIN), place de la République les 2 et 3 décembre 2023,
- Amis d'Eguenolphe (Président Francis OBRECHT), place de la République les 09 et 10 décembre 2023.

Article 3 : L'ouverture prolongée ne devra pas troubler le voisinage. La musique devra être réduite dès 22 heures.

Article 4 : Après l'heure de fermeture indiquée, le permissionnaire procédera aux ~~rangements nécessaires~~.

Article 5 : Le permissionnaire est tenu d'aviser immédiatement les services de police ou de gendarmerie de tout désordre qui viendrait à se produire.

Article 6 : Le permissionnaire devra veiller à ce que la sortie du public s'effectue sans manifestation bruyante sur la voie publique. A défaut et après mise en demeure infructueuse, il s'exposerait à la suppression des dérogations horaires dont il serait demandeur dans les temps futurs.

Article 7 : Les mesures sanitaires en vigueur devront être scrupuleusement respectées.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux destinataires suivants :

M. le Préfet du Haut-Rhin ; Procureur de la République ; Gendarmerie Nationale ; Police municipale ; Services techniques ; Sapeurs-pompiers ; Comité des Fêtes ; Association de commerçants, artisans, hôteliers, restaurateurs ; associations festives concernées ; Presse locale ; Registre des arrêtés ; Affichage



Le Maire,

Jean-Louis CHRIST

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JL CHRIST", is written over the printed name "Jean-Louis CHRIST".

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.